

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2023

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

OBJET

**Affectation des résultats
Compte administratif 2022**

Date de la convocation : 21/03/23

Nombre de votes pour : 18

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 5

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme LOISEL Marie Christine et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à Mme COURSEAUX Estelle.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme LOISEL Marie-Christine.

Secrétaire : M. MARCHAND Jean-Pierre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif de l'année 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

Par 18 voix pour et 5 abstentions

(M. LEFRANC Dominique, Mme LOISEL Marie-Christine, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON Amélie + pouvoir M. VAUCHELLE Patrick)

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget primitif de l'année 2023, à savoir :

001 – Excédent d'investissement reporté	143 706.00 €
1068 - Excédent d'exploitation capitalisé	250 000,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	409 184.00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 060-216003715-20230327-27MARS23_12-AR

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Denis FLOUR

